



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 AVRIL 2012

Le cinq Avril deux mille douze à dix huit heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger BRUNEL, Maire de la Commune de Portel-des-Corbières.

Secrétaire de séance : Brigitte PASCAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 mars 2012

Membres Présents : MMES ALLOUL - MALLET - MARTY - PASCAL – TENA – et MMRS AUZOLLE Henri – AUZOLLE Nicolas - BRUNEL – CARBOU – CARLA – FERRANDEZ - LINARES - SERRAL - TEXIER -

Membres représentés :

Absente excusée : Mme Yolande BERGER

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de Membres présents :</i>	<i>14</i>
<i>Nombre de membres représentés :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de membres absents :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>14</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>8</i>

Approbation, à l'Unanimité, du compte rendu et des délibérations du Conseil Municipal du 29 février 2012

M. le Maire expose à ses collègues les divers dossiers qui solliciteront l'approbation des membres du Conseil Municipal, par délibération :

FINANCES COMMUNALES

1. Approbation des Comptes de Gestion du Receveur Municipal pour les Budgets :

- Principal
- M49
- P.V.R.
- CLAMP/CLAE
- centre commercial

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal, budget eau et assainissement, budget PVR, budget CLAMP CLAE, budget annexe du centre commercial) de l'exercice **2011** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Procédure de vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'Unanimité :

- ***D'approuver les comptes de gestion de tous les budgets primitifs (budget principal, budget eau et assainissement, budget PVR, budget CLAMP CLAE, budget annexe du centre commercial) du***



trésorier municipal pour l'exercice 2011. Les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget Principal :

2. Approbation du Compte Administratif 2011

Le maire est appelé à quitter la séance lors de l'approbation par l'assemblée délibérante du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Carbou délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2011**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement				Fonctionnement			Ensemble		
			Résultats	Solde exécution			Résultats			Résultats
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		D001 ou R001	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
					D002	R002				
OPERATIONS DE L'EXERCICE	-791 249.78	642 297.02	-148 952.76		-819 242.62	1 270 517.02	451 274.40	-1 610 492.40	1 912 814.04	302 321.64
RESULTAT REPORTE N-1	-166 661.38	0.00			0.00	222 398.31		-166 661.38	222 398.31	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	-957 911.16	642 297.02		-315 614.14	-819 242.62	1 492 915.33	673 672.71	-1 777 153.78	2 135 212.35	358 058.57
RESTES A REALISER	-112 533.75	0.00			0.00	0.00		-112 533.75	0.00	
TOTAUX CUMULES AVEC R.A.R	-1 070 444.91	642 297.02			-819 242.62	1 492 915.33		-1 889 687.53	2 135 212.35	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-428 147.89				0.00	673 672.71			245 524.82	

b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

d) Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'Unanimité et arrête les résultats définitifs du budget 2011 tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats 2011

Après avoir adopté, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2011, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget principal.

. **Budget principal** : (en €)

. **Résultat de fonctionnement excédentaire** : **673 672.71**

. **Résultat d'investissement déficitaire** : **428 147.89**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit. Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2011, à savoir :



En section de fonctionnement (en €)	
	Réalisations
Recettes	1 270 517.02
Excédent N-1	222 398.31
Dépenses	819 242.62
Disponible à affecter	673 672.71

En section d'investissement (en €)	
	Réalisations
Recettes	642 297.02
Déficit N-1	166 661.38
Dépenses + R.A.R	903 783.53
Besoin de financement	428 147.89

Ayant un besoin de financement en investissement, l'affectation du résultat est décidée suivant cette ventilation :

Tableau d'affectation du résultat de fonctionnement 2011 (en €)	
Résultat de fonctionnement	673 672.71
Besoin de financement de la section d'investissement (RI 1068)	428 147.89
Résultat de fonctionnement reporté (RF 002)	245 524.82

Procédure de vote :

Le conseil municipal, décide à l'Unanimité

- **d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 du budget principal de la façon suivante :**
 - => **RI 1068 - besoin de financement de la section d'investissement = 428 147.89 €**
 - => **RF 002 - résultat de fonctionnement reporté = 245 524.82 €**

4. Vote des taux des trois taxes (T.H. - T.F.B. - T.F.N.B.)

Le Conseil Municipal ne souhaitant pas augmenter la fiscalité décide, pour l'année 2012, décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales de référence communiqués par les services fiscaux, soit :

- TAXE D'HABITATION : 17.75 %
- FONCIER BATI : 33.15 %
- FONCIER NON BATI : 96.18 %

Selon les cas, ces taux sont les taux votés en 2012 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Procédure de vote :

- **Les taux des trois taxes sont adoptés à l'Unanimité**

5. Vote du Budget Prévisionnel 2012 par chapitres

Chaque année le Conseil Municipal vote le budget communal.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants selon l'instruction M14, le vote se fait par nature. Le conseil municipal peut voter le budget par chapitres ou par articles.

Monsieur le Maire précise que pour plus de facilité, il serait souhaitable de voter le budget par chapitres.

Procédure de vote :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- **De procéder au vote du budget par chapitres.**
- **De préciser que les éditions budgétaires détaillant les opérations d'investissement ne constituent pas « un niveau de vote » mais une « simple information » pour le conseil municipal.**

6. Subvention 2012 du budget principal vers le budget CLAMP-CLAE

Monsieur le Maire précise qu'un budget annexe a été créé pour gérer les opérations comptables du CLAMP-CLAE. Une subvention de **59 000.00 €** serait nécessaire pour faire fonctionner cette structure.



Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *De voter la subvention de 59 000.00 € pour le budget CLAMP-CLAE.*

7. Subvention 2012 du budget principal vers le budget du CCAS

Les centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics administratifs communaux, sont régis par les articles L 123-4 à L 123-9, et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le rôle social des communes s'exerce à travers le centre communal d'action sociale ou CCAS lequel vote son propre son budget.

Pour financer son activité, il dispose, pour l'essentiel, à côté des recettes provenant de ses prestations de services et de dons et legs, de la subvention qui lui est versée par la commune et qui lui permet d'équilibrer ses comptes.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 3 000 € serait nécessaire au CCAS pour équilibrer son budget 2012.

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *De voter la subvention de 3 000.00 € pour le budget CCAS.*

8. Subvention d'équilibre 2012 du budget principal vers le budget annexe du centre commercial

Un budget annexe a été créé pour gérer les opérations comptables du budget annexe du centre commercial.

Une subvention de 50 000.00 € serait nécessaire pour équilibrer cette structure.

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *De voter la subvention d'équilibre de 50 000 € pour le budget annexe du centre commercial.*

9. Détermination des attributions de compensation provisoires entre le Grand Narbonne et la Commune

L'arrêté préfectoral n°2011350-0001 du 20 décembre 2011 porte modification des statuts du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et autorise l'adhésion de la commune de Portel-des-Corbières à cet établissement.

Il porte à la connaissance des Conseillers les dispositions de l'article 1609 noniè C du Code Général des Impôts qui détermine les modalités d'évaluation et de versement de l'attribution de compensation. Elle est calculée dans le cadre de l'évaluation du transfert des charges pour toute commune qui rejoint un établissement public de coopération intercommunale qui perçoit la « cotisation foncière des entreprises unique ».

Il informe le Conseil Municipal que ledit article précise que « le Conseil de l'établissement public de coopération intercommunale communique aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces reversements ».

A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération en date du 23 février 2012 par laquelle le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a approuvé les montants prévisionnels des attributions de compensation pour les huit communes adhérentes à l'établissement au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture à ses collègues de la convention qui fixe le montant et les modalités de versement de cette attribution. Il indique que pour la commune de Portel-des-Corbières elle s'élève à 305 264 € et qu'il serait opportun de la percevoir par dixièmes à compter du 1^{er} mars 2012.

Il précise que ce montant sera ajusté en fonction du montant définitif accepté dans le cadre des travaux de la Commission Locale chargée de l'Evaluation du Transfert des charges.

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *D'approuver le montant prévisionnel de l'Attribution de Compensation qui s'élève à 305 264 €,*
- *D'accepter le versement par dixièmes de l'Attribution de Compensation à compter du 1^{er} mars 2012,*



· De mandater Monsieur le Maire pour signer la convention relative au versement de l'attribution de compensation provisoire entre le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, et la commune, annexée à la présente délibération ainsi que toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

10. Subventions 2011 : associations communales

Les associations dont le siège est situé à PORTEL DES CORBIERES et dans le cadre de leurs activités, ont sollicité auprès de la commune une aide financière de fonctionnement.

A l'appui de ces demandes, les associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire qui comporte les informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure ; sur un projet de réalisation et de financement d'une opération ; sur les ressources propres de l'association et autres informations utiles.

Au vu, de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé d'accorder aux associations listées ci-dessous une subvention de fonctionnement d'un total de **19 050.00 euros** Cette dépense sera imputée à l'article **6574**.

ASSOCIATIONS	MONTANT voté en €	ASSOCIATIONS	MONTANT voté en €
Les Amis du Livre	1 000.00	Rugby A.S.P Xv	5 000.00
Les Fous de la Reine	800.00	Omnisports	6 100.00
Loisirs Sport Ecole	4000.00	Chats-Potes	650.00
Parents Elèves	300.00	Aud'imat	900.00
Parents Elèves – 14 juillet	300.00		

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- de voter l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations conformément au détail ci-dessus.*

11. Subventions extra communales

Plusieurs associations extra communales ont déposé un dossier pour demander une aide financière notamment : la chambre des métiers, la ligue contre le cancer, les médaillés militaires, l'amicale des sapeurs pompiers.....

Monsieur le Maire propose d'accorder à ces associations, une subvention de fonctionnement :

ASSOCIATIONS	MONTANT en €
chambre des métiers	77.00
ligue contre le cancer	150.00
médaillés militaires	100.00
Amicale des sapeurs pompiers SIGEAN	230.00
GIC Peyriac des Corbières Maritimes	100.00
FEDON	150.00
Association sportive du collège de Sigean	200.00
Foyer socio-culturel éducatif du collège de Sigean	200.00

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- de voter l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations dont le détail est ci-dessus.*



Vote du Budget Primitif 2012 du budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 535 000.00	1 289 475.18
restes à réaliser de l'exercice précédent	SANS OBJET	SANS OBJET
solde d'exécution de l'exercice précédent	-	245 524.82
total de la section	1 535 000.00	1 535 000.00
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 195 852.11	1 624 000.00
restes à réaliser de l'exercice précédent	112 533.75	
solde d'exécution de l'exercice précédent	315 614.14	
total de la section	1 624 000.00	1 624 000.00
RESULTATS DEFINITIFS	3 159 000.00	3 159 000.00

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *de voter le budget primitif 2012 du budget principal.*

Budget M49 : Eau/Assainissement

12. Approbation du Compte Administratif 2011

Le maire est appelé à quitter la séance lors de l'approbation par l'assemblée délibérante du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Carbou délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2011**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement				Exploitation			Ensemble		
			Résultats	Solde exécution			Résultats			Résultats
				D001 ou R001						
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents			Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
					D002	R002				



OPERATIONS DE L'EXERCICE	-144 544.16	72 743.14	-71 801.02		-112 312.74	99 563.16	-12 749.58	-256 856.90	172 306.30	-84 550.60
RESULTAT REPORTE N-1		328 539.37				57 885.99		0.00	386 425.36	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	-144 544.16	401 282.51		256 738.35	-112 312.74	157 449.15	45 136.41	-256 856.90	558 731.66	301 874.76
RESTES A REALISER	0.00	0.00			0.00	0.00		0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES AVEC R.A.R	-144 544.16	401 282.51			-112 312.74	157 449.15		-256 856.90	558 731.66	
RÉSULTATS DÉFINITIFS		256 738.35			0.00	45 136.41			301 874.76	

b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

d) Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'Unanimité et arrête les résultats définitifs du budget 2011 tels que résumés ci-dessus.

13. Affectation de résultats de l'exercice 2011 – budget eau-assainissement

Après avoir adopté, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2011, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget EAU-ASSAINISSEMENT.

. **Budget assainissement** : (en €)

. **Résultat de fonctionnement excédentaire** : **45 136.41**

. **Résultat d'investissement excédentaire** : **256 738.35**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit. Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2011, à savoir :

En section de fonctionnement (en €)	
	Réalisations
Recettes	99 563.16
Excédent N-1	57 885.99
Dépenses	112 312.74
Disponible à affecter	45 136.41

En section d'investissement (en €)	
	Réalisations
Recettes	72 743.14
Excédent N-1	328 539.37
Dépenses	144 544.16
Besoin de financement	0.00

N'ayant pas de besoin de financement en investissement, l'affectation du résultat est décidée ainsi :

Tableau d'affectation du résultat de fonctionnement 2011 (en €)	
Résultat de fonctionnement	45 136.41
Besoin de financement de la section d'investissement (RI 1068)	0.00
Résultat de fonctionnement reporté (RF 002)	45 136.41

Procédure de vote :

Le conseil municipal, décide à l'Unanimité

- *d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 du budget EAU-ASSAINISSEMENT de la façon suivante :*

- *=> RF 002 - besoin de fonctionnement reporté = 45 136,41 €*



Budget P.V.R.

14. Approbation du Compte Administratif 2011

Le maire est appelé à quitter la séance lors de l'approbation par l'assemblée délibérante du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Carbou délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2011**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement				Fonctionnement			Ensemble		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats	Solde exécution D001 ou R001	Dépenses ou déficits D002	Recettes ou excédents R002	Résultats	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats
OPERATIONS DE L'EXERCICE	-14 843.00	17 560.54	2 717.54		0.00	0.46	0.46	-14 843.00	17 561.00	2 718.00
RESULTAT REPORTE N-1	-5 150.00				0.00	998.91		-5 150.00	998.91	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	-19 993.00	17 560.54		-2 432.46	0.00	999.37	999.37	-19 993.00	18 559.91	-1 433.09
RESTES A REALISER		110 000.00			0.00	0.00		0.00	110 000.00	
TOTAUX CUMULES AVEC R.A.R	-19 993.00	127 560.54			0.00	999.37		-19 993.00	128 559.91	
RÉSULTATS DÉFINITIFS		107 567.54			0.00	999.37			108 566.91	

b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

d) Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'Unanimité et arrête les résultats définitifs du budget 2011 tels que résumés ci-dessus.

15. Affectation des résultats 2011

Après avoir adopté, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2011, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget annexe PVR.

. **Budget annexe PVR:** (en €)

. **Résultat de fonctionnement excédentaire :** **999.37**

. **Résultat d'investissement déficitaire (sans RAR recettes) :** **2432.46**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit. Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2011.

La section d'investissement de l'exercice est déficitaire mais devient excédentaire avec les restes à réaliser recettes, comme expliqué ci-dessous :



En section de fonctionnement (en €)	
	Réalisations
Recettes	0.46
Excédent N-1	998.91
Dépenses	0.00
Disponible à affecter	999.37

En section d'investissement (en €)	
	Réalisations
Recettes + R.A.R	127 560.54
Déficit N-1	5 150.00
Dépenses + R.A.R	14 843.00
Besoin de financement	0.00

L'affectation du résultat peut-être décidée de la façon suivante :

Tableau d'affectation du résultat de fonctionnement 2011 (en €)	
Résultat de fonctionnement	999.37
Besoin de financement de la section d'investissement (RI 1068)	0.00
Résultat de fonctionnement reporté (RF 002)	999.37

Procédure de vote :

Le conseil municipal, décide à l'Unanimité

- *d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 du budget annexe PVR de la façon suivante :*
 - *=> RF 002 – résultat de fonctionnement reporté = 999,37 €*

16. Vote du Budget Prévisionnel 2012 de la PVR par chapitres

Chaque année le Conseil Municipal vote le budget de la PVR.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants selon l'instruction M14, le vote se fait par nature. Le conseil municipal peut voter le budget par chapitres ou par articles. Pour plus de facilité, il serait souhaitable de voter le budget par chapitres.

Procédure de vote :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *De procéder au vote du budget par chapitres.*
- *De préciser que les éditions budgétaires détaillant les opérations d'investissement ne constituent pas « un niveau de vote » mais une « simple information » pour le conseil municipal.*

17. Reversement d'un excédent du Budget Annexe P.V.R. vers le Budget Général

Au niveau du budget annexe PVR, les dépenses ont toutes été réalisées. Ce budget annexe ne subsiste donc que formellement pour l'encaissement des dernières recettes. Il doit recevoir des recettes en 2012, et ces recettes constitueront un excédent définitif dès leurs encaissements.

Procédure de vote :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *de transférer, dès encaissement, l'excédent définitif du budget PVR vers le au budget général.*

Vote du Budget Primitif 2012 de la PVR

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 000.00	0.63
restes à réaliser de l'exercice précédent	SANS OBJET	SANS OBJET



solde d'exécution de l'exercice précédent	-	999.37
total de la section	1 000.00	1 000.00
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	107 567.54	
restes à réaliser de l'exercice précédent	-	110 000.00
solde d'exécution de l'exercice précédent	2 432.46	-
total de la section	110 000.00	110 000.00
RESULTATS DEFINITIFS	111 000.00	111 000.00

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *de voter le budget primitif 2012 de la P.V.R..*

Budget CLAMP/CLAE

17. Approbation du Compte Administratif 2011

Le maire est appelé à quitter la séance lors de l'approbation par l'assemblée délibérante du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Carbou délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2011**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement			Fonctionnement			Ensemble			
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats	Solde exécution D001 ou R001	Dépenses ou déficits D002	Recettes ou excédents R002	Résultats	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0.00	0.00	0.00		-125 154.38	122 151.60	-3 002.78	-125 154.38	122 151.60	-3 002.78
RESULTAT REPORTE N-1	0.00	0.00				25 381.26		0.00	25 381.26	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0.00	0.00		0.00	-125 154.38	147 532.86	22 378.48	-125 154.38	147 532.86	22 378.48
RESTES A REALISER		0.00			0.00	0.00		0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES AVEC R.A.R	0.00	0.00			-125 154.38	147 532.86		-125 154.38	147 532.86	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00				0.00	22 378.48			22 378.48	



b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

d) Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'Unanimité et arrête les résultats définitifs du budget 2011 tels que résumés ci-dessus.

18. Affectation de résultats de l'exercice 2011 – budget CLAMP-CLAE

Après avoir adopté, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2011, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget CLAMP-CLAE.

. Budget annexe CLAMP-CLAE : (en €)	
. Résultat de fonctionnement excédentaire :	22 378.48
. Résultat d'investissement déficitaire :	0.00

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit. Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2011, à savoir :

En section de fonctionnement (en €)		
	Réalizations	
Recettes	122 151.60	
Excédent N-1	25 381.26	
Dépenses		125 154.38
Disponible à affecter	22 378.48	

En section d'investissement (en €)		
	Réalizations	
Recettes	0.00	
Déficit N-1		0.00
Dépenses + R.A.R		0.00
Besoin de financement	0.00	

N'ayant pas de besoin de financement en investissement, l'affectation du résultat est décidée ainsi :

Tableau d'affectation du résultat de fonctionnement 2011 (en €)	
Résultat de fonctionnement	22 378.48
Besoin de financement de la section d'investissement (RI 1068)	0.00
Résultat de fonctionnement reporté (RF 002)	22 378.48

Procédure de vote :

Le conseil municipal, décide à l'Unanimité

- *d'affecter les résultats de fonctionnement 2011 du budget CLAMP-CLAE de la façon suivante :*
 - => *RF 002 – résultat de fonctionnement reporté = 22 378,48 €*

19. Vote du Budget Prévisionnel 2012 du CLAMP-CLAE par chapitres

Chaque année le Conseil Municipal vote le budget CLAMP-CLAE.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants selon l'instruction M14, le vote se fait par nature. Le conseil municipal peut voter le budget par chapitres ou par articles.

Pour plus de facilité, il serait souhaitable de voter le budget par chapitres.

Procédure de vote :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

De procéder au vote du budget par chapitres.

- *De préciser que les éditions budgétaires détaillant les opérations d'investissement ne constituent pas « un niveau de vote » mais une « simple information » pour le conseil municipal.*

20. Reversement des salaires du Budget CLAMP/CLAE 2012 vers le Budget Principal

Certains de nos agents territoriaux travaillent pour la structure CLAMP—CLAE.

Un budget CLAMP—CLAE a été créé.

Le personnel communal est dans sa totalité, rémunéré par le budget principal de la commune.



Afin d'avoir une lecture comptable claire des coûts de fonctionnement du CLAMP—CLAE, le budget CLAMP-CLAE doit prendre en charge la part salariale des agents travaillant pour ces structures.

Pour ce faire, il convient donc d'émettre des titres de recettes du budget principal vers le budget annexe CLAMP—CLAE, ainsi la part supportée par le Budget Principal de la commune sera déduite et donc incluse en totalité dans le budget CLAMP-CLAE.

Procédure de votre :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'Unanimité :

- *De déterminer en pourcentage la part des heures travaillées par les agents sur chacune des structures, budget principal ou budget CLAMP-CLAE, comme suit :*

AGENT	POURCENTAGE : BUDGET PRINCIPAL	POURCENTAGE : BUDGET CLAMP-CLAE
Sabrina SANCHEZ	0	100
Brigitte VIGUT	0	100
Myriam JANSEN	25	75
Sandrine ARGIBAY	89	11
Chantal SIVADE	20	80
Emploi CAE-CUI	90	10

- *D'accepter l'émission de titres de recettes du budget principal vers le budget annexe CLAMP—CLAE afin d'avoir une lecture comptable correcte de la part salariale des agents travaillant sur les deux structures.*

Vote du Budget Primitif 2012 du CLAMP-CLAE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	148 500.00	126 121.52
restes à réaliser de l'exercice précédent	SANS OBJET	SANS OBJET
solde d'exécution de l'exercice précédent	-	22 378.48
RESULTATS DEFINITIFS	148 500.00	148 500.00

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- *de voter le budget primitif 2012 du CLAMP-CLAE*

Budget CENTRE COMMERCIAL

21. Approbation du compte administratif 2011

Le maire est appelé à quitter la séance lors de l'approbation par l'assemblée délibérante du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain Carbou délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2011**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,



a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement				Fonctionnement			Ensemble		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats	Solde exécution	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultats
				D001 ou R001						
OPERATIONS DE L'EXERCICE	0.00	0.00	0.00		-632 257.18	423 169.26	-209 087.92	-632 257.18	423 169.26	-209 087.92
RESULTAT REPORTE N-1		0.00			-163 215.31	0.00		-163 215.31	0.00	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	0.00	0.00		0.00	-795 472.49	423 169.26	-372 303.23	-795 472.49	423 169.26	-372 303.23
RESTES A REALISER		0.00			0.00	0.00		0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES AVEC R.A.R	0.00	0.00			-795 472.49	423 169.26		-795 472.49	423 169.26	
RESULTATS DEFINITIFS	0.00				-372 303.23			-372 303.23		

b) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

d) Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal vote à l'Unanimité et arrête les résultats définitifs du budget 2011 tels que résumés ci-dessus

22. Affectation de résultats de l'exercice 2011 du budget annexe du centre commercial

Après avoir adopté, ce jour, les comptes administratifs de l'exercice 2011, doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget annexe du centre commercial.

. **Budget annexe CENTRE COMMERCIAL** : (en €)

. **Résultat de fonctionnement déficitaire** : **372 303.23**

0.00

Considérant les soldes de clôture figurant au compte administratif 2011, à savoir :

En section de fonctionnement (en €)	
	Réalisations
Recettes	423 169.26
Excédent N-1	0
Dépenses	632 257.18
Déficit N-1	163 215.31
Disponible à affecter	0

Le résultat global de la section de fonctionnement est négatif. Il est reporté en dépense de fonctionnement.

Tableau d'affectation du résultat de fonctionnement 2011 (en €)	
Résultat de fonctionnement reporté (DF 002)	372 303.23

Procédure de vote :

Le conseil municipal, décide à l'Unanimité

- *De reporter le résultat global de la section de fonctionnement 2011 du budget annexe du centre commercial de la façon suivante :*

○ => *DF 002 – résultat de fonctionnement reporté = 372 303,23 €*



23. Vote du Budget Prévisionnel 2012 du CENTRE COMMERCIAL par chapitres

Chaque année le Conseil Municipal vote le budget annexe CENTRE COMMERCIAL.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants selon l'instruction M14, le vote se fait par nature. Le conseil municipal peut voter le budget par chapitres ou par articles.

Pour plus de facilité, il serait souhaitable de voter le budget par chapitres.

Procédure de vote :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- ***De procéder au vote du budget par chapitres.***
- ***De préciser que les éditions budgétaires détaillant les opérations d'investissement ne constituent pas « un niveau de vote » mais une « simple information » pour le conseil municipal.***

Vote du Budget Primitif 2012 du CENTRE COMMERCIAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	80 696.77	453 000.00
restes à réaliser de l'exercice précédent	SANS OBJET	SANS OBJET
solde d'exécution de l'exercice précédent	372 303.23	-
RESULTATS DEFINITIFS	453 000.00	453 000.00

Procédure de vote :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- ***de voter le budget primitif 2012 du centre commercial***

Finances

24. GROUPAMA, contrat flotte de véhicules – solde de cotisation à percevoir

Le contrat d'assurance pour la flotte de véhicules a été passé avec la société GROUPAMA avec des échéances annuelles.

Par correspondance, en date du 21 mars 2012, de la Société GROUPAMA a avisé d'un solde en faveur de la collectivité de 613,34 €.

Procédure de vote :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité

- ***D'accepter l'encaissement du chèque la recette de la société Groupama Méditerranée d'un montant de 613,34 €,***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à établir le titre de recette correspondant.***

Commande publique

25. Désignation des membres de la commission de délégation de service public

La délibération n° 092-2011 en date du 08 décembre 2011 était relative au choix du futur mode de gestion du service de distribution publique de gaz sous forme de délégation par concession. La composition de la commission, prévue à l'article 1411-5 du CGCT n'a pas été à ce jour constituée, il est donc proposé de constituer ladite commission spécifique de délégation de service public.

La commission de délégation de service public est composée, du maire qui a qualité de Président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Procédure d'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public :



Membres titulaires

Nombre de votants : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Sièges à pouvoir : 3

Titulaires	Voix
CARBOU Alain	14
CARLA Gérard	14
LINARES Claude	14

Proclame élus les membres titulaires de la commission de délégation de service public suivants :

- CARBOU Alain
- CARLA Gérard
- LINARES Claude

Membres suppléants

Nombre de votants : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Sièges à pouvoir : 3

Suppléants	Voix
PASCAL Brigitte	14
AUZOLLE Henri	14
FERRANDEZ Frédéric	14

Proclame élus les membres suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

- PASCAL Brigitte
- AUZOLLE Henri
- FERRANDEZ Frédéric

Urbanisme

26. Vente GODINIAUX – RASCOL à la Commune de Portel-des-Corbières

Dans le cadre du projet d'élargissement de la rue de l'Horte les consorts GODINIAUX et RASCOL propose la vente des parcelles de terrain à la commune de Portel-des-Corbières :

- consorts GODINIAUX une partie de la parcelle A1873 d'une surface de 1a02ca et moyennant 1 €,
- consorts RASCOL une partie de la parcelle A1874 d'une surface de 73ca et moyennant 1 €,

Les procès-verbaux de délimitation ont été établis par Laurence ORRIT- BLANQUER, géomètre-expert DPLG et validés par les intéressés. Le plan d'alignement délivré le 06 septembre 2011.

Procédure de vote :

Le conseil municipal délibère et décide à l'Unanimité

- *D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles pour un prix maximum de 1€ aux consorts GODINIAUX et 1€ aux consorts RASCOL,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à établir les mandats correspondants.*



27. Dossiers divers d'urbanisme

Dossiers soumis à la commission d'urbanisme du 15 avril 2011, avec avis favorable :

- . CU a 2 (Maître AYROLLES – SCP FRANCOIS)
- . D.P. 6 (ELOUARDI – FABRY – ROLLAND – ROGALA – SCOTTO – SERE)
- . P.C. 5 (CAZALE – ROGALA – PETER – BOULBES – TEXIER)

Avis des membres du Conseil « favorable »

- . D.P.U. 1 (SANCHEZ-BURJADE/SERE)

Personne ne veut préempter ? NON, à l'Unanimité

28. S.I.V.U.

Le S.I.V.U. Corbières Méditerranée a délibéré le 08 février 2012 quant au remplacement de la contribution des communes par le produit de l'impôt.

Le conseil municipal vote annuellement la participation du budget annexe CLAMP au S.I.V.U.

Par défaut de précisions sur les conséquences financières de la fiscalisation sur la commune et compte tenu que le conseil municipal a décidé de n'augmenter aucune taxe sur la commune, il est proposé de ne pas acter cette fiscalisation.

Procédure de vote :

Le conseil municipal délibère et décide à l'Unanimité

- *de ne pas fiscaliser la contribution de la commune au S.I.V.U. Corbières Méditerranée pour l'année 2012.*

DIVERS :

- LE GRAND NARBONNE « rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public d'élimination des déchets – année 2011 », service rendu par la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée. Ce rapport est à disposition, au secrétariat, pour consultation.

Le prochain conseil est fixé au mercredi 23 MAI 2012 à 18H15

Ces dates sont toujours fixées à titre indicatif et peuvent être modifiées en fonction de l'urgence des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 45